



Syndicat des cadres de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Éléments de positionnement

Proposition de loi Forêt

L'objectif du présent document est de fournir des éléments de positionnement qui seront portés auprès du Député Jean Yves CAULLET, chargé d'une mission sur la forêt par le gouvernement, par les collègues membres d'EFA-CGC. Ceci afin de structurer nos interventions et qu'il n'y ait pas discordance entre un discours porté nationalement et un discours porté localement où les questions territoriales seront plus prégnantes.

En effet deux types de préoccupations sont susceptibles d'être abordés lors de cet entretien :

- les locales avec des sujets « pratico-pratiques » en rapport avec les territoires forestiers concernés que seules les personnes auditionnées localement sont habilitées à porter.
- les nationales, portant sur la politique forestière elle-même, qui nécessitent la définition d'un cadrage commun.

1) La politique forestière nationale : La filière bois est le deuxième poste déficitaire français. Ce n'est pas la ressource qui manque en France mais la capacité à la transformer dans des unités de production adaptées. Il faut donc que la valeur ajoutée soit réalisée en France, et non plus à l'étranger, à partir de bois issus des forêts françaises. Il faut moderniser le parc industriel français, favoriser l'utilisation du bois dans le BTP, développer la recherche pour diversifier tous les modes d'utilisations du bois (Cf la fibre du bois comme nouvelle fibre textile).

Il y a urgence : A défaut de réaction, c'est un plan social comparable à celui de la sidérurgie des années 70 qui va toucher la filière forestière.

2) Grâce aux départements français d'Amérique et aux îles de l'Océan Indien, la France possède un domaine forestier tropical et équatorial. Il est important, pour nos concitoyens d'Outre-Mer, que la politique forestière donne une large place à ces forêts spécifiques pour qu'ils puissent, localement, bénéficier de cette ressource renouvelable et de cette richesse naturelle.

3) La forêt est un enjeu majeur pour l'économie nationale. A ce titre, il faut la gérer au mieux pour mobiliser du matériaux bois, mais aussi préserver la biodiversité qu'elle renferme et surtout lui permettre de s'adapter aux effets des changements climatiques. Pour cela, il faut un enseignement forestier adapté et notamment un enseignement de niveau Bac+5. Or, l'enseignement supérieur forestier français, créé en 1824 et de renommée internationale, est devenu totalement invisible depuis 3 ans. Il se retrouve noyé dans un magma agronomique alors que la question du pas de temps de la gestion forestière n'est pas comparable à celui des autres cultures agricoles.

4) Plusieurs opérateurs interviennent sur le domaine forestier, réunis avec le même objectif de mettre en pratique la notion de transition écologique que les forestiers ont été les premiers à mettre en œuvre.

Syndicat des Cadres de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

EFA-CGC - BP 919 - 26009 VALENCE Cedex

Tél : 04 75 43 00 18 Fax : 04 75 55 67 08 Courriel : permanence@efa-cgc.fr

L'ONF joue un rôle primordial au sein de la forêt française. A la différence des gestionnaires de forêts privées, l'ONF se doit de mettre sur le marché un volume assurant le fonctionnement *a minima* de la filière aval. La baisse des cours de vente des bois ces dernières décennies, à des niveaux particulièrement bas, ne permet plus de répondre aux besoins financiers de l'établissement pour assurer les missions que lui confient la Loi et la Société. L'ONF créé en 1964, avec un mode de financement spécifique de son époque, va bientôt fêter son cinquantenaire sans que ce modèle de financement n'ait été fondamentalement revu. Il est donc urgent, pour que cet établissement puisse remplir les missions qui lui sont confiées, de mettre en place un mode de financement adapté aux contraintes sociétales d'aujourd'hui. Cela passe par une reconnaissance de la valeur réelle des rôles de la forêt (stockage de carbone, accueil du public, chasse, eau, bois, risques naturel).

- 5) L'Agence Nationale de la Biodiversité ne doit pas être une énième couche du « mille-feuilles » administratif environnemental de la France. La création de cette Agence doit être l'opportunité d'engager une refonte, dans un délai de 5 ans, de la gestion de l'environnement et de la biodiversité. L'atomisation des sujets environnementaux ne fait que créer de la rancœur et de la suspicion sur une politique majeure pour l'avenir de la société.

Documents de référence :

- 1) L'avenir de la politique forestière nationale ou comment valoriser le plus grand massif forestier européen
Contribution d'EFA-CGC
- 2) Contrat Etat - ONF 2012-2016 : Pour un établissement moderne et ambitieux
Contribution d'EFA-CGC
- 3) Vers une Agence Nationale de la Biodiversité
Contribution d'EFA-CGC pour une gestion dynamique des espaces naturels
- 4) L'avenir de la formation forestière française supérieure en tant qu'élément structurant de la politique forestière
Contribution d'EFA-CGC pour un enseignement forestier référent

Valence, le 26 mars 2013